

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version 2.2 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000043 Date de dernière parution: 01/13/2022
Date de la première parution: 03/23/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : TAHP-88

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

No. CAS : 3425-61-4

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.
2147 PG Pulp Mill Road
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Initiateurs de polymérisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version 2.2 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000043 Date de dernière parution: 01/13/2022
Date de la première parution: 03/23/2020

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	: Catégorie 3
Peroxydes organiques	: Type E
Toxicité aiguë (Oral(e))	: Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Catégorie 3
Toxicité aiguë (Dermale)	: Catégorie 3
Corrosion de la peau	: Catégorie 1B
Dommmages oculaires graves	: Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	: Catégorie 1
Mutagénéicité de la cellule germinale	: Catégorie 2
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	: Catégorie 2
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	: Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 + H331 Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements con-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version 2.2 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000043 Date de dernière parution: 01/13/2022
Date de la première parution: 03/23/2020

taminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/ 86 °F.
P420 Stocker séparément.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance
Nature chimique : Peroxyde organique
Nom de la substance : tert-pentyl hydroperoxide
No. CAS : 3425-61-4
Nom commun/Synonyme : Hydroperoxide, 1,1-dimethylpropyl

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
hydroperoxyde de tert-pentyle	hydroperoxyde de tert-pentyle	3425-61-4	$\geq 84 - \leq 88$ *
peroxyde de di-tert-pentyle	peroxyde de di-tert-pentyle	10508-09-5	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de cyanose.
Appeler immédiatement un médecin.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Contacter un centre de contrôle anti-poison.
L'inhalation d'aérosols peut provoquer une brûlure des voies respiratoires par acide.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
- En cas de contact avec la peau : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrosions cutanées non traitées donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Appeler immédiatement un médecin.
Contacter un centre de contrôle anti-poison.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	60000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

- Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané ou par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Provoque de graves brûlures.
effets sensibilisants
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
L'émission possible de produits gazeux de décomposition peut entraîner une accumulation de pression dangereuse.
Éviter le confinement.
Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer.
Le produit se consume violemment.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utili-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	60000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

ser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Protéger de toute contamination.
Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer dans un endroit frais. Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales. Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température d'entreposage recommandée : 5 - 30 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : <= 120 min
Épaisseur du gant : 0.40 mm

Remarques

: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux

: S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail. Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné. Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu. Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

Protection de la peau et du corps

: Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Portez au besoin : Tenue de protection antistatique ignifuge.

Mesures de protection

: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon le taux de concentration et la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	60000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil de l'odeur	:	non établi(e)
pH	:	env. 4 (20 °C)
Point/intervalle de fusion	:	env. -20 - -4 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition: Se décompose sous son point d'ébullition.
Point d'éclair	:	env. 47 °C Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs inflammables., Peroxyde organique
Auto-allumage	:	La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyrophore.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	43.2 hPa (25 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Densité de vapeur relative	:	non établi(e)
Densité relative	:	non établi(e)
Densité	:	0.92 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	63.3 g/l soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 2.9 Selon les données provenant de matières similaires
Température d'auto-inflammation	:	non établi(e)
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	80 °C Méthode: Test H.4-NU SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	5.2 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	non établi(e)
Propriétés explosives	:	Non explosif Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. Peroxyde organique
Matières auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un auto-chauffant.
Indice de réfraction	:	1.41 (20 °C)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

		Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Protéger de toute contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter le confinement.
Produits incompatibles	:	Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur
Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané ou par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 500 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 2.4 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): 446 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 500 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 2.4 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): 446 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version 2.2 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000043 Date de dernière parution: 01/13/2022
Date de la première parution: 03/23/2020

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

peroxyde de di-tert-pentyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 22 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 436 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

peroxyde de di-tert-pentyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

peroxyde de di-tert-pentyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 437 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

peroxyde de di-tert-pentyle:

Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Produit:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

- Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: Équivoque
- Type d'essai: Test du micronoyau
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD
Résultat: positif
- Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test Comet in vivo en milieu alcalin chez les
mammifères
Méthode: Directives du test 489 de l'OECD
Résultat: négatif
- Mutagénécité de la cellule : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes
germinale - Évaluation

peroxyde de di-tert-pentyle:

- Génotoxicité in vitro : Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
- Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: positif
- Mutagénécité de la cellule : Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de
germinale - Évaluation mutagénécité de cellules somatiques de mammifères.

Cancérogénécité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement fœtal : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement fœtal : Remarques: Donnée non disponible

peroxyde de di-tert-pentyle:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1,000 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Méthode : Directives du test 421 de l'OECD

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Espèce : Rat
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Méthode : Directives du test 421 de l'OECD

peroxyde de di-tert-pentyle:

Espèce : Rat
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Donnée non disponible

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Autres informations

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6.7 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 138 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

: EC10 (Bactérie): 33 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6.7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

tiques
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 138 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

EC10 (Bactérie): 33 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

peroxyde de di-tert-pentyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 73.1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 36 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 15 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 0.5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version 2.2 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000043 Date de dernière parution: 01/13/2022
Date de la première parution: 03/23/2020

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

peroxyde de di-tert-pentyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.9
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

peroxyde de di-tert-pentyle:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 614

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.7

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Emballages contaminés : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

Code IMDG

- No. UN : UN 3107
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE E, LIQUID
(tert-AMYL HYDROPEROXIDE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

- No. UN : UN 3107
Nom d'expédition : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, LIQUIDE
(HYDROPEROXYDE DE tert-AMYLE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.2
Code ERG : 145
Polluant marin : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales

Gefahrgruppe nach TRGS 741: Ib (Exigences légales pour l'Allemagne)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- | | | |
|------------|---|---|
| TCSI (TW) | : | En conformité avec les inventaires |
| TSCA (US) | : | Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA |
| DSL (CA) | : | Ce produit contient les composants suivants qui sont répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne. Tous les autres composants sont sur la LIS canadienne.

hydroperoxyde de tert-pentyle

peroxyde de di-tert-pentyle |
| ENCS (JP) | : | En conformité avec les inventaires |
| ISHL (JP) | : | En conformité avec les inventaires |
| KECI (KR) | : | En conformité avec les inventaires |
| IECSC (CN) | : | En conformité avec les inventaires |

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Les dangers inscrits sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le récipient.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 05/06/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



TAHP-88

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/13/2022
2.2	05/06/2024	600000000043	Date de la première parution: 03/23/2020

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F